

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Patrick CAUMONT, Marie-Françoise DAVOULT, Didier GUEVILLE, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Laurence BERTHO, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Jean-Robert DELAHAYE, Isabelle HARD, Hubert LEPREVOST, Bruno LETULLIER.

Etaient absents :

Françoise BROUILLARD (pouvoir à Jean-Robert DELAHAYE), Alexandre COTE, Jean-Luc FORT, (pouvoir à I. HARD), Hervé HAUCHECORNE (pouvoir à P. CAUMONT), Maryvonne TAULIN (pouvoir à M.F DAVOULT), Anthony VANHEEL (pouvoir à Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO), Alain VASSEUR.

Secrétaire de Séance :

Gabriel PEROCHEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance du 22 mars 2011 est approuvé et signé par les conseillers municipaux.

Madame Le Maire présente Monsieur Pierre PADOVANI, percepteur d'Harfleur.

### 1 – COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF

#### ▪ COMPTE DE GESTION 2010

11.02.08

Monsieur Pierre PADOVANI, percepteur d'Harfleur, commente les résultats du compte de gestion 2010 qui font apparaître un excédent global de 614 803,99 € en clôture d'exercice.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2010 établi par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

#### ▪ COMPTE ADMINISTRATIF 2010

11.02.09

Madame Le Maire présente le compte administratif 2010 aux conseillers municipaux. Monsieur Hubert LEPREVOST, doyen du conseil municipal, demande aux conseillers municipaux d'approuver les résultats du compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **approuve** les résultats cumulés du compte administratif 2010 présentant un excédent de fonctionnement de 558 972,82 € et un excédent d'investissement de 55 831,17 €. Madame Marie-Françoise DAVOULT félicite Madame Le Maire. Cette dernière remercie les conseillers municipaux pour la confiance qu'ils lui témoignent.

### 2 – TAXES COMMUNALES

11.02.10

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux l'estimation du produit fiscal attendu et propose de maintenir les taux communaux constants.

Monsieur Pierre PADOVANI apporte quelques explications sur les nouvelles compensations fiscales dont la commune va bénéficier au titre de la réforme de la taxe professionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**\* décide** de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,59 %
- Taxe foncière-bâti : 20,46 %
- Taxe foncière-non bâti : 40,02 %

### 3 –BUDGET PRIMITIF 2011

#### ▪ AFFECTATION DU RESULTAT

11.02.11

Compte tenu des résultats dégagés au compte administratif 2010 et des restes à réaliser d'investissement 2010 reportés en 2011, Madame Le Maire propose d'affecter le résultat de la manière suivante, conformément à la règlementation :

Excédent de fonctionnement	:	558 972,82 €
Excédent d'investissement	:	55 831,17 € (A)
Restes à réaliser / recettes	:	37 000,00 € (B)
Restes à réaliser / dépenses	:	403 450,00 € (C)
⇒ <i>besoin de financement</i>	:	- 310 618,83 € (A+B-C) - au compte 1068

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**\* décide** d'affecter la somme de 310 618,83 € en section d'investissement (compte 1068) et d'inscrire en excédent de fonctionnement (compte 002) la somme de 248 353,99 € et en excédent d'investissement (compte 001) 55 831,17 €.

#### ▪ BUDGET PRIMITIF 2011

11.02.12

Madame Le Maire propose le budget primitif pour l'année 2011 équilibré à 1 471 258 € en section de fonctionnement et 1 756 950 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité, (0 abstention, 2 votes contre, 15 pour)

**\* adopte** le budget primitif 2011 présenté.

#### ▪ AUTORISATION DE PROGRAMME – CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL

11.02.13

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un programme pour la construction de l'atelier communal a été voté l'an passé. Compte tenu des délais très importants pour se porter acquéreur du terrain et de l'actualisation du coût global, il est proposé de reporter ce programme en 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

**\* décide** de reporter l'autorisation de programme pour la construction de l'atelier communal dans les conditions suivantes :

- durée : 2 ans
- montant global : 530 000 €
- inscription des crédits de paiement : 265 000 € en 2011 (études comprises)  
265 000 € en 2012

#### 4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

▪ **AMENAGEMENT ET ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA FORGE** **11.02.14**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement et d'élargissement de la rue de la Forge qui doit permettre le déplacement de l'entrée du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

✳ **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime, et de Monsieur Le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux le plus élevé, pour le projet d'aménagement et élargissement de la rue de la Forge. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.

▪ **CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL** **11.02.15**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de construction d'un atelier communal afin de remplacer le bâtiment existant qui se trouve dans un état de vétusté avancé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

✳ **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime, et de Monsieur Le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux le plus élevé, pour le projet de construction d'un atelier communal. Les crédits nécessaires font l'objet d'une autorisation de programme pour les budgets 2011 et 2012.

▪ **DESAMIANTAGE DES LOCAUX SCOLAIRE CANTINE-ECOLE MATERNELLE** **11.02.16**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement du réfectoire de la cantine scolaire et plus particulièrement le désamiantage des revêtements de sol du bâtiment cantine-école maternelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

✳ **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime, et de Monsieur Le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux le plus élevé, pour le projet désamiantage des revêtements de sol des locaux scolaires cantine – école maternelle. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

▪ **ACQUISITION D'UN MINI-TRACTEUR** **11.02.17**

Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la nécessité d'équiper le service technique d'un mini-tracteur pour l'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

✳ **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime, au taux le plus élevé, pour l'achat d'un mini-tracteur pour le service technique. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.

▪ **REFECTION DE LA TOITURE DES CLASSES DE C.E A L'ECOLE ELEMENTAIRE** **11.02.18**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la nécessité impérieuse de procéder à la réfection de la toiture du bâtiment abritant les classes de CE 1 – CE 2, pour des raisons de sécurité et d'isolation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

**\* autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime, au taux le plus élevé, pour les travaux de réfection de la toiture des classes de CE de l'école élémentaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.

**▪ CONSTRUCTION DE VESTAIRES ET SANITAIRES POUR LES COURTS DE TENNIS COUVERTS 11.02.19**

Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la nécessité de construire un bâtiment attenant aux courts de tennis couverts afin d'y aménager des sanitaires et des vestiaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

**\* autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime, ainsi qu'auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, et de la Cohésion Sociale, au taux le plus élevé, pour la construction de sanitaires et vestiaires pour les courts de tennis couverts. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.

**5 –PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT SAISONNIER AUX ESPACES VERTS 11.02.20**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat aidé d'un jeune aux espaces verts prend fin le 30 avril 2011. Il est cependant nécessaire de recruter un emploi saisonnier pour faire face à la surcharge de travail du printemps.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

**\* autorise** Madame Le Maire à signer un contrat saisonnier d'une durée de 3 mois à compter du 1er mai 2011 pour un emploi aux espaces verts et à temps plein.

**QUESTIONS DIVERSES**

▫ Madame Le Maire remercie Mademoiselle Valérie GRUEL, secrétaire de mairie, pour le travail de préparation du budget ainsi que ses collègues du secrétariat de mairie, pour le suivi comptable réalisé tout au long de l'année.

▫ L'ensemble du conseil municipal remercie également Monsieur Pierre PADOVANI, Percepteur, pour sa présence, ses conseils et ses commentaires.

La séance est levée à 21 heures 25.